



Rapport d'activités

au

30 juin 2021

1. Description des activités de la société

- [En matière d'opérationnalité des sites, prestation de services au profit des sociétés de gestion des aéroports wallons](#)

L'activité principale de la SOWAER consiste à prester des services afin de soutenir les sociétés de gestion dans le cadre des missions qui leur sont confiées par le Gouvernement wallon.

La SOWAER bénéficiait, de la part de la Région wallonne, d'une concession domaniale sur les terrains situés dans les zones aéroportuaires de Liège et de Charleroi assortie d'un droit réel sur les infrastructures suite à un apport en nature réalisé en 2002.

Depuis le 19 juin 2014, suite à l'apport en nature des terrains propriété de la Wallonie, la SOWAER est devenue pleinement propriétaire des deux aéroports (terrains et infrastructures).

Ces biens sont mis à disposition des sociétés gestionnaires des aéroports à titre onéreux.

La SOWAER bénéficie en outre depuis 2003 de la concession domaniale des terrains situés dans les aérodromes de Spa La Sauvenière et Cerfontaine. Une concession similaire existant également pour l'aérodrome de Saint-Hubert a pris fin le 10 avril 2019.

La SOWAER est chargée d'assurer l'entretien et le développement de ces infrastructures ainsi que des zones économiques contiguës aux deux aéroports.

C'est dans ce cadre qu'elle a été chargée de réaliser un programme d'investissements approuvé par le Gouvernement wallon et qui comprend notamment la construction d'un nouveau terminal passagers, de nouveaux parkings avions, d'une nouvelle tour de contrôle et l'allongement de la piste à Charleroi ainsi que la construction d'un poste d'inspection vétérinaire, de parkings avions, d'un parc pétrolier et l'allongement de la piste à Liège.

La SOWAER peut également, à la demande des sociétés de gestion, réaliser des investissements spécifiques pour lesquels elle réclame une redevance complémentaire, conforme au prix du marché.

Elle peut également octroyer des financements aux sociétés gestionnaires afin de réaliser des investissements complémentaires.

Depuis sa création, la SOWAER a développé la gamme des services rendus aux sociétés de gestion. Ainsi, d'un simple concessionnaire, la SOWAER est devenue, au fil du temps, un prestataire de services multiples.

La SOWAER confie en effet aux sociétés de gestion un outil opérationnel de manière à favoriser le développement économique et l'emploi liés à l'activité aéroportuaire et permet à celles-ci une utilisation optimale du domaine public aéroportuaire en tenant compte des spécificités des infrastructures dédiées à l'activité aérienne.

Ainsi, outre la mise à disposition d'infrastructures opérationnelles et l'exécution des programmes d'investissements, la SOWAER a également mis à disposition des sociétés de gestion son know-how en matière technique, financière, juridique et fiscale, notamment dans le cadre de leurs investissements sur fonds propres.

La SOWAER met également à la disposition des sociétés de gestion les informations collectées sur les trajectoires de vols et les niveaux sonores des aéronefs, ainsi que divers outils permettant une gestion optimale et respectueuse de l'environnement des sites aéroportuaires et réalise d'autres prestations en appui aux missions dévolues à celles-ci.

- [Gestion de participations financières pour le compte du Gouvernement wallon](#)

La SOWAER gère des participations financières dans les sociétés gestionnaires et ce, pour le compte du Gouvernement wallon, qui désigne lui-même les administrateurs qui le représentent dans ces sociétés.

- [Gestion des programmes environnementaux pour le compte de la Région wallonne](#)

La SOWAER est chargée de mettre en œuvre, de suivre et de financer les mesures environnementales adoptées par le Gouvernement wallon en vue d'accompagner et d'encadrer le développement des aéroports wallons.

Dans ce cadre, la SOWAER intervient dans l'acquisition et l'insonorisation d'immeubles situés autour des aéroports ainsi que dans l'octroi d'indemnités pour troubles commerciaux et professionnels et de primes de déménagement pour les locataires.

De plus, la SOWAER est chargée de mettre en place et de gérer un réseau permanent de sonomètres autour de chaque aéroport.

La SOWAER est chargée d'informer les riverains sur les différentes mesures environnementales qui leurs sont accessibles. Elle dispose pour ce faire de cellules présentes sur les 2 sites aéroportuaires.

- [Financement des missions de sûreté et de sécurité confiées, par la Région wallonne, aux sociétés gestionnaires des aéroports de Liège et Charleroi.](#)

La SOWAER est chargée du financement, aux termes des missions déléguées particulières qui lui sont confiées par le Gouvernement et pour le compte de la Wallonie, d'activités confiées aux sociétés gestionnaires des aéroports de Liège et Charleroi en matière de sécurité et de sûreté.

- Aménagement de zones d'activités économiques

Dans l'objectif de valoriser les terrains autour de l'aéroport de Liège, ainsi que pour permettre le développement des activités de l'aéroport, le Gouvernement Wallon a procédé à des modifications successives du plan de secteur afin de consacrer de nouveaux terrains en zones d'activités économiques.

Depuis décembre 2008, c'est la SOWAER qui est chargée de la viabilisation de ces zones d'activités économiques.

Pour ce faire elle a été reconnue comme opérateur au sens du décret du 2 février 2017 relatif au développement des parcs d'activités économiques.

La SOWAER peut dès lors prétendre à des subsides régionaux afin de lui permettre de mener à bien la viabilisation de ces zones.

2. Commentaires des événements du premier semestre 2021

2.1. Crise du Covid-19

Dans le cadre de l'Encadrement temporaire adopté par la Commission européenne le 19 mars 2020 (modifié le 4 avril 2020) suite à la crise du Covid-19 en vigueur jusqu'au 31 décembre 2021, la SOWAER a diligencé une procédure de notification d'un régime d'aide aux aéroports wallons en date du 4 avril 2020 sur la base de l'article 107.3, b du TFUE.

L'autorisation formelle a été octroyée par la Commission en date du 11 avril 2020. Le régime d'aide a été adopté par le CA de la SOWAER du 14 avril 2020. La mesure permet à la SOWAER de suspendre provisoirement la facturation des redevances trimestrielles de concession liées à la mise à disposition des infrastructures aéroportuaires aux sociétés de gestion des aéroports wallons. Elle peut être activée si l'impact de la crise génère pour les sociétés de gestion une diminution substantielle des redevances aéronautiques ou des défauts de paiement des clients.

En date du 13 octobre 2020, l'encadrement temporaire a été prolongé jusqu'au 30 juin 2021 et une nouvelle possibilité d'aide sous forme de soutien aux coûts fixes non couverts a été ajoutée.

En date du 28 janvier, un cinquième amendement à l'encadrement temporaire prolonge ses effets jusqu'au 31 décembre 2021 et porte à 10 M^e € l'aide sous forme de soutien aux coûts fixes non couverts.

Le 1^{er} avril dernier, le Gouvernement wallon a décidé,

- De charger la SOWAER de notifier à la Commission européenne :
 - la prolongation, pour le second semestre 2021, de la mesure d'aide accordée par le CA de la SOWAER en date du 14 avril 2020
 - un régime d'aide dans le cadre de la section 3.12 de l'encadrement temporaire relative aux aides sous forme de soutien aux coûts fixes non couverts via un abandon de créance de 10 M€ sur la dette née du moratoire sur les redevances.

- Les augmentations de capital pour un montant cumulé de 30 M€ à souscrire par l'ensemble des actionnaires.

En date du 12 avril 2021, La Commission a autorisé la prolongation du régime d'aide jusqu'au 31 décembre 2021.

En date du 22 avril 2021, le CA de la SOWAER a exécuté la décision du Gouvernement du 1^{er} avril 2021.

Seule BSCA a rencontré les conditions afin de pouvoir bénéficier du régime d'aide (suspension des redevances).

Au 30 juin 2021, les redevances suspendues s'élèvent à 23.535.874 €.

En date du 17 mai, un premier projet de notification a été soumis à titre officieux aux services de la Commission.

En date du 18 juin 2021, la Commission est revenue vers la SOWAER avec une série de questions.

Au 30 juin 2021, les discussions étaient toujours avec la Commission européenne.

2.2. Aéroport de Cerfontaine

La société anonyme EBCF (actionnariat 100% privé) gère totalement le site et plus particulièrement, son gérant Monsieur K.B. suite à la reprise des activités transmises par la famille T. en 2018.

La situation financière de l'exploitant est préoccupante.

Les comptes 2018 et 2019 avaient été déposés auprès de la BNB avec de nombreux mois de retard et faisaient apparaître des pertes importantes.

Lors d'une réunion en date du 19 avril 2021, il a été constaté que l'exploitant allait voir son actif net se réduire à un montant inférieur à 50 % du capital,

suite à l'analyse des comptes annuels au 31/12/2019 et des mauvaises perspectives quant aux résultats de l'année 2020.

Or, l'article 7 : 228 du code des sociétés et des associations stipule que « *lorsque, par suite de perte, l'actif net est réduit à un montant inférieur à la moitié du capital, l'organe d'administration doit, sauf dispositions plus rigoureuses dans les statuts, convoquer l'assemblée générale à une réunion à tenir dans les deux mois à dater du moment où la perte a été constatée ou aurait dû l'être en vertu des dispositions légales ou statutaires, en vue de décider de la dissolution de la société ou de mesures annoncées dans l'ordre du jour afin d'assurer la continuité de la société. A moins que l'organe d'administration propose la dissolution de la société conformément à l'article 7:230, il expose dans un rapport spécial, tenu à la disposition des actionnaires au siège de la société quinze jours avant l'assemblée générale, les mesures qu'il propose pour assurer la continuité de la société* ».

L'exploitant a également annoncé qu'il allait procéder à une recapitalisation de la société à concurrence de 400.000 €, comme mesure phare afin d'assurer la continuité de la société.

Au 30 juin 2021, l'exploitant n'avait toujours pas présenté de plan répondant aux prescrits légaux, ni procédé, par la même occasion, à une augmentation de capital.

La Sowaer redoute une faillite à terme de l'exploitant.

- Réalisation des programmes d'investissements

A. Etat des lieux

I. Travaux réalisés à l'aéroport de Liège

Travaux terminés

- Programme d'investissements initial de 2001
 - Plate-forme Sud, dernière phase
 - Poste d'inspection vétérinaire
 - Nouvelle Aérogare
 - Liaison Flémalle
 - Réparation de la piste principale
 - Zone Fret Nord
 - Extension du Parc pétrolier
 - Allongement de piste
 - Ecoulement des eaux vers la Meuse
 - Chemin de ronde et clôture périphérique au Nord
 - Réalisation d'un réseau hydrant pour alimenter en kérosène la Zone Fret Nord
 - Mise en conformité des clôtures périphériques des terrains militaires
 - Câblage pour l'installation d'un système de détection d'incursion de piste par caméras thermiques
 - Mise en conformité par rapport aux exigences reprises dans le permis d'environnement
 - Assainissement terrains militaires – Zone whisky et plaine de Cubber – Fonds FEDER – Spaque
 - Zone fret Nord – Points d'ancrage supplémentaires
 - Rénovation et upgrade de l'ILS 04R (Instrumental Landing System) de la piste principale
 - Rénovation de l'ILS 22L (Instrumental Landing System) de la piste principale
 - Pipeline – Mise en conformité cabine de soutirage
 - Suppression des « Weld + end » sur le pipeline

- Gros entretiens à charge de la SOWAER

- Rénovation installations électrique et HVAC de la tour de contrôle – phase 1
- Réparations des voiries land-side entre les bâtiments TNT airways et B44
- Comblement de puits de phosphate dans l'enceinte aéroportuaire
- Rénovation du parking B46
- Aménagement de l'ajutage du bassin d'orage militaire
- Pose d'un nouveau réseau de gaines pour le balisage lumineux de l'approche 23L
- Réparation des bretelles d'accès à la piste S3-S4
- Réparation voirie land-side
- Réparation de la bretelle d'accès à la piste S2
- Remplacement du séparateur d'hydrocarbures du B102
- Création du deuxième accès à la carrière
- Rénovation et upgrade du balisage de la piste 04R en cat. III
- Rénovation panneaux de balisage (Modification QFU)
- Installation d'une nouvelle manche à air
- Réparations ponctuelles revêtement bretelle N2
- Réparation de caniveaux au pied des tours d'embarquement
- Remplacement des poteaux d'éclairage en bois du B18
- Remplacement des barrières d'entrée de la Tour de contrôle
- Rénovation balisage de la raquette « 04R »
- Remplacement des chaudières de la Tour de contrôle
- Bâtiment 44 - Rénovation des châssis
- Rénovation de l'éclairage de la dalle Sud au droit de LACHS
- Rénovation partielle de la toiture du bâtiment B102

Travaux réceptionnés provisoirement

- Création de nouveaux postes de stationnement d'avion au Sud
- Rénovation des installations de balisage du solde de la piste principale 22L-04R
- Réparation voirie de service aéroportuaire
- Rénovation du groupe no-break B18

- Installation d'une boucle fibre optique et alimentation des antennes de multilatération (radar sol)
- Boucle H.T. – Mise en conformité de la section du câble
- Rénovation du taxiway Sierra 5
- Entretien des berges du bassin d'orage S3-S4
- Rénovation de la piste secondaire 22R-04L
- Extension de la Zone fret Nord – Déplacement du surpresseur d'eau au Nord
- Extension de la Zone fret Nord – Création d'un nouveau réseau d'égouttage
- Egouttage nouvelle conduite vers bassin d'orage Carlens
- Rénovation installations électrique et HVAC de la tour de contrôle – Phase 2
- Tour de contrôle – Rénovation salle Data
- Aménagement d'une dalle dédiée à l'aviation d'affaires au Sud
- Modification des ajutages du bassin d'orage Ferdou et Carlens
- Modification de l'échangeur 4
- Investissement sécurité/sureté – Acquisition d'équipement ETD
- Investissement sécurité/sureté – Renforcement couverture radar périmétrique
- Rescellement de balises
- Apron Nord – Réparation caniveaux
- Extension de la Zone fret Nord – Création de 4 nouveaux postes de stationnement avion et extension du taxi Delta
- Tour de contrôle – Restyling des locaux
- Démolition voiries Flexport 1
- Extension de la zone fret Nord – 5^{ème} et 6^{ème} postes
- Construction de 3 mares en béton
- Démolition de la Stapol Velroux et du dépôt Mouton
- Réparation du taxiway Alpha

Travaux en cours en 2021

- Réalisation d'une interface entre AMS (Radar sol) et ALCS (Commande de balisage)
- Radar de sol – Installation des équipements et des antennes (SKEYES)
- Nouvelle clôture autour de la carrière Fontaine et mise en conformité clôture seuil 04R+ fondations clôture Ouest
- Rénovation de la pompe secondaire du pipeline à Glons
- Dalle GSE Nord A
- Enduit réjuvenant piste 22L-04R
- Bâtiment 44 - Rénovation HVAC et Toiture
- Déplacement d'une conduite d'eau rue de l'Aéroport
- Rénovation des installations de balisage du taxi Alpha
- Rénovation et mise en conformité de l'éclairage de la dalle Sud
- Remplacement des équipements de balisage installés en sous-station (régulateurs, armoires de commande,...)

Études en cours en 2021

- Suivi de travaux sur et à proximité du pipeline
- Mise en conformité de l'enfouissement du pipeline
- Allongement de la piste secondaire et création de nouveaux taxiways
- Comblement de la carrière existante en extrémité de la piste secondaire
- Investissement en matière de sécurisation suite aux attentats
- Rénovation des groupes électrogène en sous-station B44 et B94
- Réalisation d'une Tour de contingence
- Assainissement terrains militaires
- Rénovation groupe No-break – Radar d'approche

II. Travaux réalisés à l'aéroport de Charleroi

Travaux terminés

- Programme d'investissements initial de 2001
 - Extension station kérosène
 - Rénovation et extension de l'ancienne aérogare
 - Rénovation globale des équipements de balisage
 - Aménagement du hangar S14
 - Assainissement du site et voûtement du ruisseau le TINTIA
 - Réfection du taxiway Sud
 - Réparation de la piste
 - Construction d'une nouvelle aérogare au nord du site
 - Aménagement de dalles de stationnement aéronefs
 - Construction d'un parking voitures à étages, de voiries d'accès et de parkings au sol
 - Hall de maintenance
 - Passage en catégorie 3 (ILS et balisage)
 - Parc pétrolier
 - Taxiway Nord
 - Sécurisation périmétrique du site (remise en état des clôtures)
 - Parking voitures – couvertures des puits d'évacuation des fumées et des rampes pour automobiles + protection des façades
 - Modification et réparation du balisage du seuil de piste
 - Désenfumage du tri bagage et ajout de sorties de secours
 - Mise en conformité station d'épuration et bassin de rétention
 - Remplacement séparateur d'hydrocarbures dans le parking personnel
 - Rénovation et modification du balisage de la piste dans l'approche 07
 - Endoscopie de l'égouttage de la piste et des infrastructures s'écoulant vers le versant Sud
 - Sécurisation périmétrique du site (sécurisation « électronique »)
 - Construction du bâtiment technique pour le nouveau radar d'approches à Florennes

- Gros entretiens à charge de la SOWAER

- Rénovation des dalles P3 et P4
- Réparations diverses des installations du balisage aéroportuaire
- Réparations ponctuelles du revêtement en hydrocarboné du taxiway Nord
- Rénovation décennale du groupe no-break de la cabine C2
- Entretien piste – Réparations urgentes au droit de NI
- Rénovation parking personnel Nord
- Rénovation du système de détection d'incendie dans le tunnel technique
- Remplacement connectique du balisage
- Extension de la sous-station de balisage C5
- Remplacement des chaudières du bâtiment S14
- Réparation caniveau en position P66
- Réparation caniveau en position P65
- Remplacement Groupe de froid et ventilation bâtiment S7
- Réparations urgentes isolement balisage piste

- Investissements requis par SKEYES

- Remplacement de plusieurs climatisations des locaux techniques de l'ILS, du DVOR, et du radar d'approche

- Investissements moyennant une redevance complémentaire

- Extension des parkings avions nord – Phase 1 (Ouest)
- Extension des parkings avions nord – Phase 2 (Est)

Travaux réceptionnés provisoirement

- Tour de contrôle – Rénovation de l'alimentation électrique et des UPS
- Remise en état des bords de piste pour accueillir des avions de code « E »
- Rénovation parking hall de maintenance
- Installation d'une boucle fibre optique et alimentation des antennes de multilatération (radar sol)
- Rénovation panneaux de balisage suivant modification QFU
- Réparation Taxiway Sud – Dalles P1-P2 et parking personnel Sud
- Rénovation installation balisage solde de piste – Phase I
- Construction nouvelle sous-station électrique C7
- Rénovation de l'étanchéité du parking à étages
- Travaux de réparation du revêtement hydrocarboné de la piste
- Travaux de réparation du revêtement hydrocarboné du Taxiway Nord
- Rénovation des installations de balisage taxiway Nord et dalle de stationnement des avions Nord – Partie sélecteur
- Rénovation des installations de balisage taxiway Nord et dalle de stationnement des avions Nord – Tranche ferme – Système parallèle
- Remplacement machines détection explosifs en Standard 3
- Mise en conformité par rapport aux exigences reprises dans le permis d'environnement – Réhabilitation égouttage piste et partie Sud
- Rénovation parking maintenance
- Extension de la capacité de stockage de Jet A1 au parc pétrolier Nord
- Enduit réjuvenant sur piste et taxiway Nord

Travaux en cours en 2021

- Rénovation du taxiway Sud
- Allongement de la piste à 3.200m
- Radar de sol – Installation des équipements et des antennes (SKEYES)
- Déplacement de cabine de détente gaz de la Sonaca
- Rénovation des installations de balisage du sol de la piste – Phase 2
- Réparation des caniveaux dalles avions Nord et Sud
- Rénovation des installations de balisage taxiway Nord et dalle de stationnement des avions Nord – Tranche conditionnelle – Système parallèle
- Rénovation No-break C2 et rénovation installation détection incendie cabines électriques
- Réparations des dégradations de la structure béton du parking P1 et P5

Etudes en cours en 2021

- Remplacement du groupe no-break en sous-station C2
- Réalisation d'une interface entre AMS (Radar sol) et ALCS (Commande de balisage)
- Mise en conformité par rapport aux exigences reprises dans le permis d'environnement – Rénovation égouttage de la piste
- Rénovation et renforcement Taxiway Nord entre N5 et N6
- Tour de contrôle - Restyling des locaux
- Rénovation Bâtiments S6 et S7
- Rénovation des installations de balisage du taxi Sud
- Remplacement des équipements de balisage installés en sous-station
- Rénovation des groupes électrogène en sous-station C3 et C4
- Rénovation de l'éclairage des dalles parking avions
- Rénovation des installations H.T. de la SABCA
- Réalisation d'une Tour de contingence

III. Travaux réalisés à Spa - La Sauvenière

Travaux terminés

- Travaux de structure et d'équipement pour installation de 2 futures stations carburant
- Installation de 2 nouvelles stations carburant aériennes
- Mise en conformité vis-à-vis de l'audit SECO
- Aménagement des zones d'avitaillement et alimentation électrique des containers à carburant et du hangar n°01
- Réparation du taxiway
- Mise en conformité installation électrique
- Modification du marquage de la piste – DGTA
- Rénovation et mise en conformité des installations de chauffage du Sunset
- Réalisation d'une campagne d'essais de sol en collaboration avec Spa Monopole et la Ville de Spa
- Réalisation d'une campagne d'essais de sol complémentaire imposée par le permis unique (zones non concernées par l'exploitation aéronautique)
- Mise en conformité suivant l'avis du Service Régional Incendie repris dans le permis unique
- Rénovation du système de surveillance CCTV de l'aérodrome
- Assainissement des sols suite à l'obtention du permis d'assainissement courant de l'année 2013
- Rénovation toiture cabine H.T. et bardage du bureau de navigation
- Rafraichissement du marquage de la piste et du taxiway

Travaux réceptionnés provisoirement

Néant

Travaux en cours en 2021

- Néant

Etudes en cours en 2021

- Rénovation et mise en conformité des installations de chauffage
- Gestion des eaux de surfaces

V. Travaux réalisés à Cerfontaine

Travaux terminés

- Drainage de la piste Sud
- Drainage de la piste Nord et des taxiways
- Mise en conformité des installations électriques et de détection d'incendie
- Travaux de gros entretiens et de grosses réparations du bâtiment administratif
- Installation d'un faux-plafond dans la cafétéria
- Stabilisation des pistes et des taxiways (marché pluriannuel)

Travaux en cours en 2021

- Néant

- [Prises de participations dans les sociétés gestionnaires des aéroports et des aérodromes](#)

Liege Airport

Aucun mouvement n'a été enregistré au cours de l'exercice de telle sorte que la participation que la SOWAER détient dans Liege Airport est toujours de 5.183.501 €, entièrement libérés, ce qui représente 24,10 % du capital.

La plus-value de réévaluation a été portée de 4.985.540 € à 5.342.532 €.

BSCA

Aucun mouvement n'a été enregistré au cours de l'exercice dans le cadre de l'objet social, de telle sorte que la participation que la SOWAER détient dans BSCA est toujours de 2.014.500 €, entièrement libérés, soit 22,56 % du capital.

La plus-value de réévaluation n'a pas été modifiée depuis le 31/12/2020 et s'élève à 3.288.300 €.

La SOWAER détient également 3.450 parts en mission déléguée pour le compte de la Wallonie, soit 27,65 % du capital.

Au total, la SOWAER détient 6.265 parts, soit 50,21 % du capital.

Société de gestion de l'aérodrome de Spa

Aucun mouvement n'a été enregistré au cours de l'exercice de telle sorte que la participation de la SOWAER dans la société de gestion de l'aérodrome de Spa atteint 62.000 €, entièrement libérés, ce qui représente l'entièreté du capital.

La plus-value de réévaluation n'a pas été modifiée depuis le 31/12/2020 et s'élève à 52.642 €.

Société de gestion de l'aérodrome de Cerfontaine

La SOWAER détient l'entièreté du capital de la société, soit 125.000 €. La société ayant été mise en liquidation, une réduction de valeur a été actée sur l'entièreté du montant.

Les opérations de liquidation étant terminées, le liquidateur a soumis au Tribunal de l'entreprise un plan de répartition de l'actif et du passif.

Par jugement du 30 septembre 2019, le Tribunal :

- a constaté la production en formes régulières des pièces de procédure prévues par la loi
- a pris connaissance du plan de répartition de l'actif entre les différents créanciers, déposé pour accord par Monsieur Pierre JANDRAIN, agissant en sa qualité de liquidateur de la SA SOGELAC
- a approuvé le plan de répartition proposé par le liquidateur

De plus, une convention cadre d'exploitation a été conclue avec un partenaire privé, la S.A. EBCF en vue de confier à cette dernière la gestion du site de Cerfontaine. Cette convention devrait déboucher sur la conclusion d'un bail emphytéotique de 99 ans.

- Gestion des mesures environnementales

A. Aéroport de Liège – Bierset

I. **Acquisition d'immeubles en zones A' et B' du P.E.B. de l'aéroport de Liège-Bierset.**

Par décision du Gouvernement wallon du 26 octobre 2017, il a été convenu de mettre fin au contrat de gestion ECETIA/SOWAER à dater du 31 décembre 2019 et de procéder au transfert des immeubles acquis.

Dans ce cadre, une première phase de transfert a eu lieu fin 2018 et concernait 798 biens. La deuxième phase, comprenant un solde de 822 biens, s'est clôturée le 20 mai 2020.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la SOWAER procède directement à l'ensemble des nouvelles acquisitions, sans intervention de l'intercommunale.

Au cours du premier semestre 2021, 2 immeubles bâtis et 1 immeuble non bâti ont été acquis, ce qui porte le total à 1.606 immeubles bâtis et 183 immeubles non bâtis.

II. **Primes de déménagement aux locataires d'immeubles repris en zones A' et B' de Liège.**

Au 30 juin 2021, 215 primes de déménagement ont été payées à des locataires qui ont déménagé des zones A' et B'.

III. **Indemnités de chef de trouble commercial en zones A' et B' de Liège.**

Au 30 juin 2021, 56 indemnités ont été versées à des personnes qui exerçaient une activité professionnelle en zone A' ou B' et qui ont déménagé ou arrêté cette activité.

IV. Insonorisation des immeubles situés autour de l'aéroport de Liège

Au cours du premier semestre 2021, la SOWAER a pris en charge, dans le cadre de la procédure d'aide à l'insonorisation mise en œuvre par le Gouvernement wallon, les honoraires des estimateurs privés (architectes et acousticiens) ayant réalisé les dossiers d'avant-projet et des coordinateurs de sécurité pour un montant total de 34.104 €.

Dans le cadre des chantiers réalisés, la SOWAER a été amenée à prendre en charge les montants relatifs aux travaux d'insonorisation pour un total de 438.478 €

Des aides forfaitaires à l'insonorisation de biens à l'usage d'habitation en zone D' du plan d'exposition au bruit de l'aéroport de Liège ont été versées pour un montant de 74.123 €

B. Aéroport de Charleroi – Gosselies

I. Acquisition d'immeubles en zones A' et B' du P.E.B.

Par décision du Gouvernement wallon du 26 octobre 2017, il a été convenu de mettre fin au contrat de gestion IGRETEC/SOWAER à dater du 31 décembre 2019 et de procéder au transfert des immeubles acquis.

Dans ce cadre, une première phase de transfert a eu lieu en date du 14 septembre 2018 et concernait 55 biens. Le solde de 56 biens a été transféré le 15 octobre 2019.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la SOWAER procède directement à l'ensemble des nouvelles acquisitions, sans intervention de l'intercommunale.

Au cours du premier semestre 2021, 2 immeubles bâtis ont été acquis, de telle sorte que le total est toujours de 213 immeubles bâtis et 4 immeubles non bâtis.

II. Primes de déménagement aux locataires d'immeubles repris en zones A' et B' de Charleroi.

Au 30 juin 2021, 27 primes de déménagement ont été payées à des locataires qui ont déménagé des zones A' ou B'.

III. Indemnités de chef de trouble commercial en zones A' et B' de Charleroi.

Au 30 juin 2021, 7 indemnités ont été versées à des personnes qui exerçaient une activité professionnelle en zone A' ou B' et qui ont déménagé ou arrêté cette activité.

IV. Insonorisation des immeubles situés autour de l'aéroport de Charleroi

Au cours du semestre, la SOWAER a pris en charge, dans le cadre de la procédure d'aide à l'insonorisation mise en œuvre par le Gouvernement wallon, les honoraires de bureaux d'études (CSS et architectes) pour un montant total de 11.975 €.

Dans le cadre des chantiers réalisés, la SOWAER a été amenée à prendre en charge les montants relatifs aux travaux d'insonorisation pour un total de 81.459 €

Des aides forfaitaires à l'insonorisation de biens à l'usage d'habitation en zone D' du plan d'exposition au bruit de l'aéroport de Charleroi ont été versées pour un montant de 19.537 €

C. Réseau de mesure du bruit

Pour le premier semestre 2021, les coûts portant sur les licences et la maintenance du logiciel DIAPASON et du réseau de sonomètres, ainsi que sur la formation y relative s'élèvent à 177.552,42 €.

D. Experts et avocats

Dans le cadre des missions déléguées qui lui sont confiées par le Gouvernement wallon, la SOWAER a été amenée à prendre en charge des honoraires des avocats défendant les intérêts de la Région wallonne en matière d'aéroports.

Pour le premier semestre 2021, les honoraires des avocats s'élèvent à 31.134,21 €.

- Financement des missions de sûreté-sécurité

Pour le premier semestre 2021, le financement des missions de sûreté-sécurité assurées par les sociétés de gestion des aéroports a représenté un coût 7.191.078,68 € pour Charleroi et de 5.181.500 € pour Liège.

- Développement des zones d'activités économiques

La SOWAER a été chargée de valoriser les terrains autour de l'aéroport de Liège en les aménageant en zones d'activités économiques.

Travaux réceptionnés provisoirement au 30 juin 2021

- Néant

Travaux en cours

- Mise en œuvre des zones d'activités économiques Flexport City 3 :
 - Mise en œuvre de la tranche conditionnelle 4 relative au Bassin d'Orage Carlens 2 ;
 - Mise en œuvre de la tranche conditionnelle 6 relative à la voie de liaison vers le bâtiment H5.
- Mise en œuvre de la conduite d'évacuation des eaux de ruissellement des plaines de Cubber et Stockis, phases 1 et 2

Etudes en cours

- Mise en œuvre de la zone Flexport City 2 ;
- Mise en œuvre de la zone Fontaine ;
- Déconstruction des Bâtiments militaires du site du BM30 (Zone Flexport City 3) ;
- Déconstruction de la caserne de Cubber (zone Cubber).

Subsides obtenus

Entre janvier et juin 2021, le Ministre en charge de l'Équipement des zones d'activités économiques a alloué des subsides à la SOWAER pour un montant de 6.136.891,36 €.

Durant cette même période, les subsides ayant fait l'objet de décisions antérieures ont été liquidés pour un montant de 603.347,40 €.

3. Comptes au 30 juin 2021

- Comptes de bilan(en €)

<u>ACTIF</u>	<u>30/06/2021</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>Ecart eur</u>	<u>Ecart %</u>
Actifs immobilisés	469.580.025	427.245.654	42.334.371	9,9%
Frais d'établissement	0	0	0	-
Immobilisations incorporelles	78.746	86.641	-7.895	-9,1%
Immobilisations corporelles	412.067.026	388.892.431	23.174.596	6,0%
Immobilisations financières	57.434.253	38.266.583	19.167.670	50,1%
Actifs circulants	61.387.976	53.968.032	7.419.944	13,7%
Créances à plus d'un an	17.998.298	16.059.508	1.938.790	-
Stocks et commandes en cours	10	8	2	25,0%
Créances à un an au plus	39.026.195	32.464.308	6.561.887	20,2%
Placements de trésorerie	0	0	0	-
Valeurs disponibles	2.782.540	4.472.450	-1.689.909	-37,8%
Comptes de régularisation	1.580.932	971.758	609.174	62,7%
Total de l'Actif	530.968.001	481.213.686	49.754.315	10,3%
<u>PASSIF</u>	<u>30/06/2021</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>Ecart eur</u>	<u>Ecart %</u>
Capitaux propres	297.394.121	276.548.872	20.845.249	7,5%
Capital	320.266.095	319.866.095	400.000	0,1%
Primes d'émission	0	0	0	-
Plus values de réévaluation	12.687.535	15.230.629	-2.543.094	-16,7%
Réserves	0	0	0	-
Résultat reporté	-62.484.668	-73.388.887	10.904.219	-14,9%
Subsides en capital	26.925.159	14.841.034	12.084.124	81,4%
Provisions et impôts différés	0	0	0	-
Dettes	233.573.880	204.664.815	28.909.066	14,1%
Dettes à plus d'un an	160.516.562	108.249.659	52.266.904	48,3%
Dettes à un an au plus	60.942.335	86.717.347	-25.775.012	-29,7%
Comptes de régularisation	12.114.983	9.697.809	2.417.174	24,9%
Total du Passif	530.968.001	481.213.686	49.754.315	10,3%

- Compte de résultats

	<u>30/06/2021</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>Ecart eur</u>	<u>Ecart %</u>
Ventes et prestations	34.513.394	35.608.826	-1.095.432	-3,1%
Chiffre d'affaires	15.501.386	16.578.294	-1.076.908	-6,5%
Variation des stocks	503.440	-350.445	853.885	-243,7%
Production immobilisée	0	0	0	-
Autres produits d'exploitation	18.257.224	19.380.153	-1.122.928	-5,8%
Produits d'exploitation non récurrents	251.344	825	250.519	-
Coûts des ventes et prestations	30.056.366	32.957.558	-2.901.192	-8,8%
Approvisionnements	503.440	-350.445	853.885	-243,7%
Services et biens divers	1.108.905	1.516.723	-407.818	-26,9%
Rémunérations et charges sociales	3.082.218	2.984.445	97.773	3,3%
Amortissements	12.470.973	11.758.129	712.844	6,1%
Réductions de valeurs	503.440	22.197	481.244	-
Provisions pour risques et charges	0	0	0	-
Autres charges d'exploitation	12.387.389	17.006.546	-4.619.157	-27,2%
Charges d'exploitation non récurrents	0	19.962	-19.962	
Résultat d'exploitation	4.457.029	2.651.269	1.805.760	68,1%
Produits financiers	1.911.239	1.411.652	499.586	35,4%
Charges financières	2.228.146	2.333.477	-105.331	-4,5%
Résultat courant avant impôts	4.140.121	1.729.445	2.410.677	139,4%
Impôt sur le résultat	2,03	0	2	-
Résultat de l'exercice	4.140.119	1.729.445	2.410.675	139,4%

4. Commentaires sur les comptes semestriels

- [Les comptes de bilan](#)

A. Actif

I. Immobilisations incorporelles

Cette rubrique est constituée de la valeur résiduelle de licences et développements informatiques acquis pour un montant de 963.169 €, soit 78.746 €.

II. Immobilisations corporelles

Somme des actifs suivants :

<u>DESIGNATION IMMOB. CORPORELLES</u>	<u>VAL.INVEST.30/06/2021</u>	<u>VAL.RESIDUELLES 30/06/2021</u>
Apport CRL	62.395.150,00	3.285.961,44
Apport CRL 2014	24.256.565,00	24.256.565,00
Apport SAB	26.499.396,48	3.298.494,46
Actifs transférés SAB	59.815.994,39	5.340.990,34
Apport LA 2014	15.953.530,00	15.953.530,00
Apport nature infrastr. Spa	2.571.103,57	60.457,04
Apport nature infrastr. Cerfontaine	5.026.815,23	135.599,77
Apport nature infrastr. St Hubert	0,00	0,00
Invest CRL	228.039.866,69	93.832.337,82
Invest LG	290.379.269,11	154.195.136,69
Invest Spa	2.730.277,90	829.307,41
Invest St Hubert	0,00	0,00
Invest Cerfontaine	3.252.557,11	574.990,48
Invest siège social	1.760.788,11	206.151,36
Encours CRL	42.733.643,97	42.733.643,97
Encours LG	13.755.406,19	13.755.406,19
Encours Cerfontaine	0,00	0,00
En cours Spa	23.450,44	23.450,44
En cours St Hubert	0,00	0,00
En cours ZAE	53.566.527,20	53.566.527,20
En cours Namur	18.476,79	18.476,79
TOTAL INVEST	832.778.818,18	412.067.026,40

Et des immobilisations en cours :

- Charleroi – Gosselies : 42.733.643,97 €
- Liège – Bierset : 13.755.406,19 €
- Spa : 23.450,44 €
- Cerfontaine : 0,00 €
- Zones d'activités économiques : 53.566.527,20 €
- Tour virtuelle Namur : 18.476,79 €

III. Immobilisations financières

Les participations de même que les créances à long terme relatives à des leasings n'ont pas évolué au cours de la période.

La plus-value enregistrée sur la participation dans le capital de Liege Airport a toutefois été réévaluée. Par ailleurs, la créance née du moratoire des redevances de BSCA a été augmentée afin d'intégrer les montants des deux premiers trimestres de l'année, dont le paiement a été postposé, conformément au régime d'aide approuvé par la Commission européenne.

IV. Créances à plus d'un an

Cette rubrique reprend une créance vis-à-vis d'une entreprise avec laquelle a été conclu un bail emphytéotique moyennant paiement d'un canon annuel et correspond au solde des sommes à percevoir (estimées sur base du prix minimum prévu) pour la durée restante du bail ainsi qu'un bail pour lequel une partie du canon reste à percevoir.

Une créance y a également été comptabilisée vis-à-vis de la Wallonie dans le cadre de l'emprunt SOWAFINAL (financement de l'aménagement des zones d'activités économiques), dont le remboursement incombe à cette dernière mais qui est repris dans les comptes de la SOWAER.

V. Stocks et commandes en cours

Ce poste, dans lequel sont repris des immeubles destinés à la vente, ne comprend plus que les ouvrages destinés à être cédés aux communes pour l'euro symbolique. Le montant repris dans les comptes intègre une réduction de valeur.

VI. Créances à un an au plus

Ce poste est essentiellement composé des créances commerciales et des créances relatives aux leasings (partie échéant dans l'année) octroyés aux sociétés de gestion des aéroports. Il est en très forte hausse par rapport au 31/12/2020, essentiellement en raison du montant important des factures à établir (facturation aux sociétés de gestion et subvention sûreté/sécurité à recevoir).

VII. Placements de trésorerie et valeurs disponibles

La trésorerie disponible est en forte baisse par rapport au 31 décembre 2020. Cette situation s'explique essentiellement par la volonté de la SOWAER de gérer au plus juste la trésorerie suite à l'annonce par les banques d'appliquer des taux d'intérêts négatifs sur les comptes.

On constate en contrepartie une baisse importante de l'encours de billets de trésorerie, lesquels sont maintenant émis à très court terme afin de coller au mieux au besoin de trésorerie de la société.

VIII. Comptes de régularisation

Cette rubrique est composée d'une charge à reporter suite à l'acquisition en 2006 d'une swaption destinée à couvrir un emprunt de 80.000.000 d'euros qui a été exercée en novembre 2007 ainsi que de leasings divers et de primes d'assurances.

Des dividendes relatifs à l'année 2020 qui ont été octroyés mais n'avaient pas été versés au 30 juin ont également été comptabilisés.

B. Passif

I. Capital

Le capital a été constitué en plusieurs opérations distinctes :

- Un apport en espèce lors de la constitution de la société à concurrence de 75.000.000 € ;
- Trois augmentations de capital par apport en nature à concurrence de 89.282.000 €, 11.450.000 € et 40.210.095 € ;
- Dix-huit augmentations de capital par apport en espèces pour un montant cumulé de 104.324.000 €.

II. Plus-value de réévaluation

Cette rubrique est composée d'une plus-value actée sur les participations détenues, lesquelles sont désormais valorisées sur base des fonds propres de la société participée au 31 décembre de l'année qui précède. Seule la participation dans le capital de Liege Airport a fait l'objet d'une revalorisation.

Une plus-value a également été actée, en 2014, sur les terrains dont la SOWAER est propriétaire sur les plateformes aéroportuaires de Liège et de Charleroi.

La valeur de ces terrains a été alignée sur la valeur estimée par le Comité d'acquisition d'immeubles pour les terrains ayant fait l'objet de l'apport en nature de la Wallonie.

III. Perte reportée

La perte reportée au 31 décembre 2020 a été diminuée par le bénéfice enregistré au cours du premier semestre, à savoir 4.140.119 €, de telle sorte que la perte reportée s'élève maintenant à 62.484.668 €, soit un peu moins de 20 % du capital libéré.

IV. Subsidés en capital

Il s'agit des subsidés en capital octroyés à Liège Airport et qui ont été transférés à la SOWAER en 2002 dans le cadre de la reprise des actifs financés par la Société Régionale Wallonne du Transport.

Les subsidés perçus dans le cadre de l'aménagement des zones économiques (hors voiries destinées à être cédées) sont également comptabilisés dans cette rubrique.

V. Provisions pour risques et charges :

Néant.

VI. Dettes à plus d'un an

Les dettes financières à long terme sont constituées des emprunts contractés pour financer le programme d'investissements de la SOWAER, les emprunts contractés pour financer les immeubles cédés en leasing à Liège Airport et BSCA, ainsi que les emprunts SOWAFINAL.

La mise à disposition, en début d'année, de fonds relatifs à un emprunt contracté en 2019 entraîne une augmentation des dettes à long terme. Ces fonds ont contribué à financer les investissements réalisés mais également le moratoire sur les redevances dues par BSCA.

VII. Dettes à un an au plus

Cette rubrique est composée des dettes financières à plus d'un an échéant dans l'année, des billets de trésorerie émis ainsi que des dettes commerciales, fiscales et sociales. Ce poste connaît une baisse importante par rapport au 31 décembre en raison de la réduction de l'encours de billets de trésorerie suite à la libération des fonds mentionnée ci-dessus et à la volonté de réduire le niveau de trésorerie.

VIII. Comptes de régularisation

Cette rubrique est essentiellement composée :

- de charges financières à imputer sur l'exercice ;
- de produits à reporter relatifs à des subventions relatives à la sûreté/sécurité qui n'ont pas été consommées au 30 juin et de subsides ZAE ;
- des canons à percevoir comptabilisés en créance à long terme.

- Le Compte de résultats

- I. **Ventes et prestations**

Le chiffre d'affaires est constitué en grande partie des redevances payées par les sociétés de gestion des aéroports et aérodromes dans le cadre des conventions de services.

Les autres produits d'exploitation sont constitués de la dotation versée par la Wallonie dans le cadre du financement des missions de sûreté et sécurité ainsi que de la refacturation de certains frais pris en charge par la SOWAER.

Ce poste comptabilise également les subsides reçus dans le cadre de l'aménagement des terrains situés en zone d'activité économique sur Liège pour la partie concernant les infrastructures destinées à être cédées (voiries, bassins d'orage, ...).

II. Approvisionnements et marchandises

Ce poste est constitué des acquisitions de terrains et frais d'équipement liés à l'aménagement des zones économiques. Seuls les terrains – et les équipements qui y sont liés – destinés à être cédés aux communes sont désormais comptabilisés dans cette rubrique. Les terrains destinés à être cédés sous forme de bail emphytéotique sont comptabilisés dans les immobilisés.

III. Biens et services divers

Les postes significatifs de cette rubrique sont ceux relatifs aux fournitures diverses, aux travaux d'entretien, aux loyers des bureaux, aux honoraires divers ainsi qu'aux frais d'assurances. On constate une baisse par rapport à l'exercice précédent suite au reclassement de certaines charges à l'actif du bilan (construction d'un bâtiment lié à la sécurisation du site de Liège).

IV. Rémunérations et charges sociales

Ce poste comprend les rémunérations et charges sociales du personnel de la SOWAER, en ce compris celles des personnes employées dans les cellules SOWAER Environnement.

Ce poste connaît une légère hausse par rapport au premier semestre 2020.

V. Amortissements

Les amortissements sont relativement stables par rapport au semestre correspondant de 2020.

Les taux appliqués aux actifs immobilisés sont les suivants :

Infrastructures et bâtiments

- Parkings avions : 3.33%
- Immeubles de bureaux : 3.33%
- Voies d'accès et parkings voitures : 3.33%
- Parkings sous terrains : 5%
- Pistes : 5%
- Bâtiments industriels (dont terminaux passagers) : 5%
- Rénovation de bâtiments : 6.67%
- Parcs pétroliers : 6.67%
- Investissements réalisés au siège social : 11%
- Maisons d'habitation : 5%

Installations et équipements

- Balisages : 10%
- Portakabin : 10%
- Antennes radars : 10%
- Installations de sécurité : 10%
- Fibre optique : 10%
- Aide à la navigation : 6.67%

Mobilier, matériel roulant

- Mobilier et matériel informatique : 20%
- Matériel roulant : 20%

VI. Réductions de valeur

Une réduction de valeur a été actée sur des infrastructures situées en zone d'activité économique et destinées à être cédées pour un euro symbolique à une commune.

VII. Provisions pour risques et charges

Néant.

VIII. Autres charges d'exploitation

Cette rubrique est essentiellement composée des charges liées au financement des missions de sûreté-sécurité, qui sont assurée par Liège Airport et BSCA, ainsi que, dans une moindre mesure, du précompte immobilier.

IX. Produits financiers

Cette rubrique est composée du produit des placements, des dividendes perçus, de la part des subsides en capital affectée aux produits financiers et des intérêts perçus dans le cadre des leasings octroyés à Liège Airport et BSCA. Elle est en hausse par rapport à l'exercice précédent.

IX. Charges financières

Les charges financières sont essentiellement générées par les emprunts contractés en vue de financer le programme d'investissements ainsi que par ceux contractés en vue du financement des investissements cédés en leasing à Liège Airport et BSCA.

Ce poste connaît une légère baisse par rapport à 2020 dès lors que les nouveaux emprunts – et plus particulièrement les émissions de billets de trésorerie – ont été contractés à des taux très attractifs.

X. Résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice fait apparaître un bénéfice de 4.140.119 €, en hausse par rapport au résultat du 1^{er} semestre 2020.

Il convient toutefois de noter que, comme on peut le constater dans les résultats prévisionnels ci-après, la SOWAER devrait enregistrer une perte à l'issue du présent exercice. En effet, une importante charge financière non récurrente devra probablement être comptabilisée au cours du second semestre suite à la mise en place d'un régime d'aide qui devra permettre à BSCA et Liege Airport de faire face aux éventuels coûts fixes non couverts durant la crise sanitaire.

- Droits et engagements hors bilan

Cette rubrique reprend les droits et engagements liés à la gestion des missions déléguées spécifiques pour le compte de la Wallonie.

A. Droits

I. Immobilisations incorporelles

Cette rubrique reprend, pour leur valeur résiduelle, des logiciels informatiques spécifiques à la gestion des mesures environnementales. Le montant s'élève à 60.983 €.

II. Immobilisations corporelles

Ce poste s'élève à 80.499.441 € et représente la valeur résiduelle des immeubles transférés d'ECETIA et d'IGRETEC ainsi que des sonomètres acquis. Les immeubles ayant été transférés pour l'euro symbolique, ils ont fait l'objet d'une plus-value de réévaluation.

III. Immobilisations financières

Participation dans BSCA détenue pour le compte de la Wallonie et valorisée à 6.498.992 €, sur base du montant des fonds propres de BSCA au 31/12/2020.

IV. Stocks

Cette rubrique reprend la valeur résiduelle des terrains et maisons acquis dans le cadre des mesures d'accompagnement et qui sont destinés à être revendus pour un montant de 915.815 €.

V. Créance à un an au plus

Ce poste reprend une créance sur la Wallonie correspondant à une tranche de subsides octroyées mais pas encore perçue au 30 juin pour un montant total de 4.187.287 €

VI. Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Cette rubrique, dont le montant s'élève à 43.128.057 € reprend les liquidités dont dispose la SOWAER dans le cadre de l'exercice de ses missions déléguées étant entendu que celles-ci sont déposées sur un compte faisant partie de la centralisation de trésorerie de la Région.

VII. Comptes de régularisation

Néant.

TOTAL DROITS : 135.290.575 €.

B. Engagements

I. Plus-value de réévaluation sur immobilisations financières

Une plus-value de réévaluation de 4.359.992 € a été actée afin de valoriser les parts de BSCA sur base des fonds propres de cette dernière, de même qu'une plus-value sur les immeubles transférés d'ECETIA et d'IGRETEC.

Le montant total de cette rubrique s'élève à 75.956.767 €.

II. Provision pour risques et charges

Une provision a été actée à concurrence de 750.000 € en vue de faire face à des travaux de démolition d'immeubles.

III. Dettes financières à long terme

Cette rubrique reprenait jusqu'en 2017 les dettes contractées auprès d'ECETIA et d'IGRETEC dans le cadre du rachat des habitations situées dans les zones A' et B' des aéroports de Liège – Bierset et de Charleroi – Gosselies ainsi que des emprunts bancaires à plus d'un an.

Toutes ces dettes ont été reprises par la Région en 2018. Leur montant étant supérieur à la créance qui avait été comptabilisée vis-à-vis de la Région, il subsistait un solde en faveur de celle-ci qu'il a été décidé de comptabiliser dans un compte de dette à long terme, étant entendu que cette dette n'est nullement exigible et pourrait uniquement être récupéré s'il était mis fin aux activités exercées en mission déléguée.

Le montant s'élève à 54.445.802 €.

IV. Dettes un an au plus

Il s'agit des dettes commerciales relatives à l'exercice des missions déléguées par la Wallonie.

Le montant s'élève à 3.129.330 €.

V. Comptes de régularisation

Cette rubrique reprend le solde non utilisé de la tranche de 51.000.000 € versés par la Région en décembre 2019 en vue de faire face au suivi de la décision de la cour d'appel dans le cadre du litige riverains de l'aéroport de Liège.

Le montant s'élève à 1.008.676 €.

TOTAL ENGAGEMENTS : 135.290.575 €.

5. Résultats prévisionnels au 31 décembre 2021

	<u>31/12/2021 estimé</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>Ecart eur</u>	<u>Ecart %</u>
Ventes et prestations	76.060.601	73.073.077	2.987.524	4,1%
Chiffre d'affaires	30.735.975	39.409.298	-8.673.323	-22,0%
Variation des stocks	1.557.258	807.586	749.672	92,8%
Production immobilisée	0	0	0	-
Autres produits d'exploitation	43.467.368	32.841.342	10.626.026	32,4%
Produits d'exploitation non récurrents	300.000	14.852	285.148	1920,0%
Coûts des ventes et prestations	73.235.107	62.429.555	10.805.552	17,3%
Approvisionnements	1.557.258	807.586	749.672	92,8%
Services et biens divers	6.900.883	3.336.333	3.564.550	106,8%
Rémunérations et charges sociales	6.329.863	6.061.958	267.905	4,4%
Amortissements	29.810.664	27.529.457	2.281.207	8,3%
Réductions de valeurs	1.557.258	1.180.225	377.033	-
Provisions pour risques et charges	0	0	0	-
Autres charges d'exploitation	27.079.181	22.480.088	4.599.093	20,5%
Charges d'exploitation non récurrentes	0	1.033.908	-1.033.908	-100,0%
Résultat d'exploitation	2.825.494	10.643.522	-7.818.028	-73,5%
Produits financiers	2.537.275	3.183.018	-645.743	-20,3%
Charges financières	4.618.592	4.704.182	-85.590	-1,8%
Résultat courant	744.177	9.122.358	-8.378.181	-91,8%
Produits financiers non récur.	0	0	0	-
Charges financiers non récur.	10.000.000	17.497	9.982.503	57051,2%
Résultat courant avant impôts	-9.255.823	9.104.861	-18.360.684	-201,7%
Impôt sur le résultat	0	611.317	-611.317	-100,0%
Résultat de l'exercice	-9.255.823	8.493.544	-17.749.367	-209,0%

Contacts

SOWAER

Siège social

Namur Office Park

Avenue des Dessus de Lives, 8

5101 NAMUR (LOYERS)

Tél. : 081/32 89 50

Fax : 081/31 35 04

Siège de Liège

SOWAER Environnement Liège

Aéroport de Liège-Bierset

Bâtiment n°50

4460 GRACE HOLLOGNE

N° gratuit : 0800/25 747

Fax : 04/225 83 21

Siège de Charleroi

SOWAER Environnement Charleroi

Rue des Frères Wright, 29

Bâtiment Eole

6041 GOSSELIES

N° gratuit : 0800/90 111

Fax : 071/34 99 89

Liege Airport

Aéroport de Liège

Bâtiment 50

4460 GRACE HOLLOGNE

Tél. : 04/234 84 11

BSCA

Rue des Frères Wright, 8
6041 Gosselies
Tél. : 071/25 12 59

SKEYES

Tervuursesteenweg, 303
1820 STEENOKKERZEEL
Tél. : 02/206.21.11

SPW

Direction générale opérationnelle
de la mobilité et des infrastructures
Département de la réglementation et de la régulation des Transports
Direction de la régulation aéroportuaire
Boulevard du Nord, 8
5000 NAMUR
Tél. : 081/77.26.80

**Cabinet du Ministre en charge
de la gestion aéroportuaire wallonne**
Chaussée de Louvain, 2
5000 NAMUR